

## Motifs de la décision

PARIS CENTRE CHRETIEN a déposé une demande de permis de construire le 4 juillet 2022 enregistré sous le numéro n°PC09302722A0018 incluant la demande d'autorisation de travaux n°AT 09302722A0025. Cette demande concerne la construction d'un centre culturel et culturel au 96 avenue Waldeck Rochet à la Courneuve

La MRAe a rendu un avis sur le projet en date du 08/12/2023 auquel PARIS CENTRE CHRETIEN a pu apporter un mémoire en réponse.

Le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la MRAe, a été soumis participation du public par voie électronique (PPVE) du 16 octobre 2023 au 15 novembre 2023 inclus.

Durant cette mise à disposition, aucune observation n'a été déposée.

Une synthèse a été dressée et, en l'absence d'observation, la PPVE n'est pas de nature à faire évoluer le projet.

Considérant que l'étude d'impact menée sur le site du projet a permis d'appréhender l'ensemble des incidences notables sur l'environnement et les mesures à prendre pour assurer l'intégration du projet dans le territoire et limiter les effets négatifs,

Considérant l'avis n°APJIF-2022-077 en date du 08/12/2022, de la MRAe,

Considérant les avis favorables émis par les différents services consultés dans le cadre de l'instruction du permis de construire,

Considérant la synthèse des observations et propositions du public durant la participation du public par voie électronique,

Il est décidé d'accorder le permis de construire n°PC09302722A0018.